



Réunions d'information syndicale

Ouvertes à tous les agents BIATSS de l'UCA jeudi 16 mars

Amphi 8 (Cézeaux) de 10 à 11h

Amphi Pascal (Carnot) de 11h45 à 12h45

Réunions prévues aussi à l'IADT (23 mars), Cézeaux (30 mars) et ESPE (4 avril)

Le 6 avril, l'ensemble des personnels des filières AENES-ITRF-Bibliothèques et Infirmiers sont appelés à élire leurs représentants pour la Commission Paritaire d'Établissement (CPE) qui a compétence pour l'étude des questions relevant de la carrière des agents (titularisation, promotions, mutations, temps partiel, etc.).

Forts de l'action menée depuis plusieurs années au sein des CPE de l'UBP et de l'UDA, mais aussi de leur représentativité en CAPA et CAPN, le SNASUB-FSU et la FNEC-FP-FO ont décidé de nouveau de s'unir pour **continuer d'agir pour défendre l'égalité de traitement**, limiter l'arbitraire hiérarchique, s'opposer au clientélisme.

Lors de ces réunions, les représentants FSU et FO **rappelleront les positions qu'ils ont défendues en CPE et les résultats obtenus**. Ils expliqueront notamment pourquoi :

- nous défendons **la mise en place de critères cohérents, transparents, quantifiables**, si possible transposables en barèmes (comme cela existe depuis des décennies chez les administratifs) ;
- nous **sommes opposés au rapport d'activité** dans les dossiers de promotions ;
- nous défendons comme **premier critère l'ancienneté**, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- nous agissons ainsi **en cohérence avec l'action de nos élus, majoritaires** dans les CAPA AENES, les CAPN Bibliothèques et infirmiers, présents aussi dans chaque CAP ITRF.

VENEZ NOMBREUX POUR EN DEBATTRE !

Autorisation d'absence de droit en vertu des articles 5, 6, 7 du décret 82-447 et la circulaire FP 1487 du 18/11/1987. L'autorisation d'absence inclut également le temps de trajet.

Contacts

valerie.lashermes@uca.fr élue CT et CPE UCA, secrétaire académique SNPRES-FO

eric.panthou@uca.fr élu CT UCA et Bureau national du SNASUB-FSU